



CANADA-TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

C-TNLOHE

L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Présentation de C-TNLOHE

Botwood, T.-N.-L. – 24 octobre 2019

Tim Murphy

Conseiller principal de C-TNLOHE

Aperçu de la présentation

Histoire et mandat

Rôle et principaux domaines de
compétence

Zone extracôtière Canada – Terre-
Neuve-et-Labrador

Système de méthode de tenure planifié

Permis d'exploration et ventes
de parcelles à venir

Histoire et mandat

- Créé en 1985 en vertu de l'*Accord atlantique* et inscrit dans le cadre des lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique
- Depuis plus de +30 ans, sert de responsable efficace de la gestion indépendante et conjointe de la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador.
- Mandat : appliquer les dispositions de l'*Accord atlantique* et les lois de mise en œuvre à l'ensemble des activités des exploitants



Rôle et principaux domaines de compétence

- Le rôle est de faciliter l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières dans la zone extracôtière
- Cinq principaux domaines de compétence :
 - La santé et la sécurité des travailleurs
 - La protection de l'environnement
 - La gestion des ressources
 - Les retombées économiques pour le Canada et T.-N.-L.
 - L'exploration et l'octroi de permis
- La santé et la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement sont d'une importance primordiale



Principaux secteurs

- Vérifie que les exploitants aient un régime prudent pour la santé et la sécurité et la protection de l'environnement
- Vérifie que toutes les exigences réglementaires sont respectées avant l'émission des autorisations
- Traite les demandes d'activités aux fins d'approbation avec constance
- Vérifie la conformité des exploitants aux plans par des vérifications et des analyses de la conformité
- S'assure que les évaluations environnementales sont réalisées



Principaux secteurs

- S'assure que les écarts par rapport aux approbations sont corrigés avec rapidité
- Effectue des enquêtes à la suite d'incidents et prend des mesures coercitives
- Administre avec efficacité le système de méthode de tenure planifiée
- Supervise les activités d'exploration
- Supervise les activités de forage et utilise des mesures de supervision particulières



Principaux secteurs

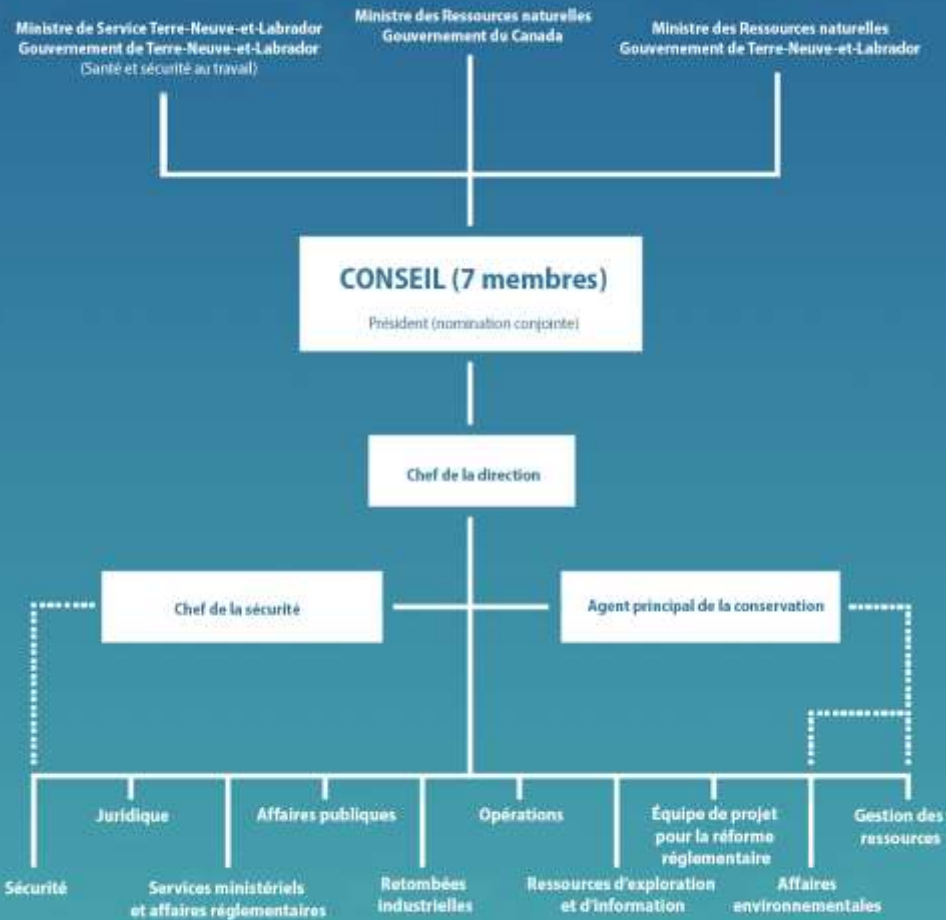
- Supervise les activités de production
- Supervise et suit le travail des autorités de certification
- Maintient un inventaire des renseignements sur les ressources pétrolières
- S'assure que les exploitants ont des plans de retombées économiques approuvés
- Surveille la conformité des exploitants aux obligations des plans de retombées économiques



Ce que C-TNLOHE ne fait pas...

- Garantit la santé et la sécurité des travailleurs ou la protection de l'environnement
- Gère les réservoirs ou la production
- Garantit la participation des travailleurs et entreprises
- Tient un rôle dans l'établissement du régime financier (p. ex., redevances, taxes et impôts) pour les activités extracôtières
- Approuve ou commente les ententes sur les retombées économiques
- Fait la promotion de l'industrie

Personnel, structures de gouvernance et budget



- 95 membres du personnel à temps plein
- Budget de 2019-2020 : 22,3 M\$
 - Les coûts sont recouverts au complet auprès de l'industrie



En chiffres

- 478 forages de puits depuis 1966, dont 172 puits d'exploration
- ~1,9 milliard de barils de pétrole produits lors de 4 projets
- L'équivalent de 6,6 millions de kilomètres linéaires de données sismiques acquises
- 30 permis d'exploration (PE); 58 licences de découverte importante (LDI) et 12 licences de production (LP)
- 3,3 G\$ de dépenses de l'industrie en 2018
62,7 G\$ depuis 1966
- 6 928 résidents de T.-N.-L. et du Canada à l'emploi de façon directe (31 déc. 2018)

Hibernia



Terra Nova



White Rose



Hebron



Collaboration avec d'autres chargés de la réglementation

- Le Canada préside le forum international des chargés de la réglementation
- Actif auprès des chargés de la réglementation environnementale de l'industrie pétrolière extracôtière internationale
- Également actif au sein du forum des autorités extracôtières de la mer du Nord
 - Groupe de travail sur les puits
 - Groupe de travail sur la santé et la sécurité et l'intégrité des biens



Forum international des chargés de la réglementation

SÉCURITÉ EXTRACÔTIÈRE MONDIALE



**Chargés de la réglementation
environnementale de l'industrie
pétrolière extracôtière internationale**

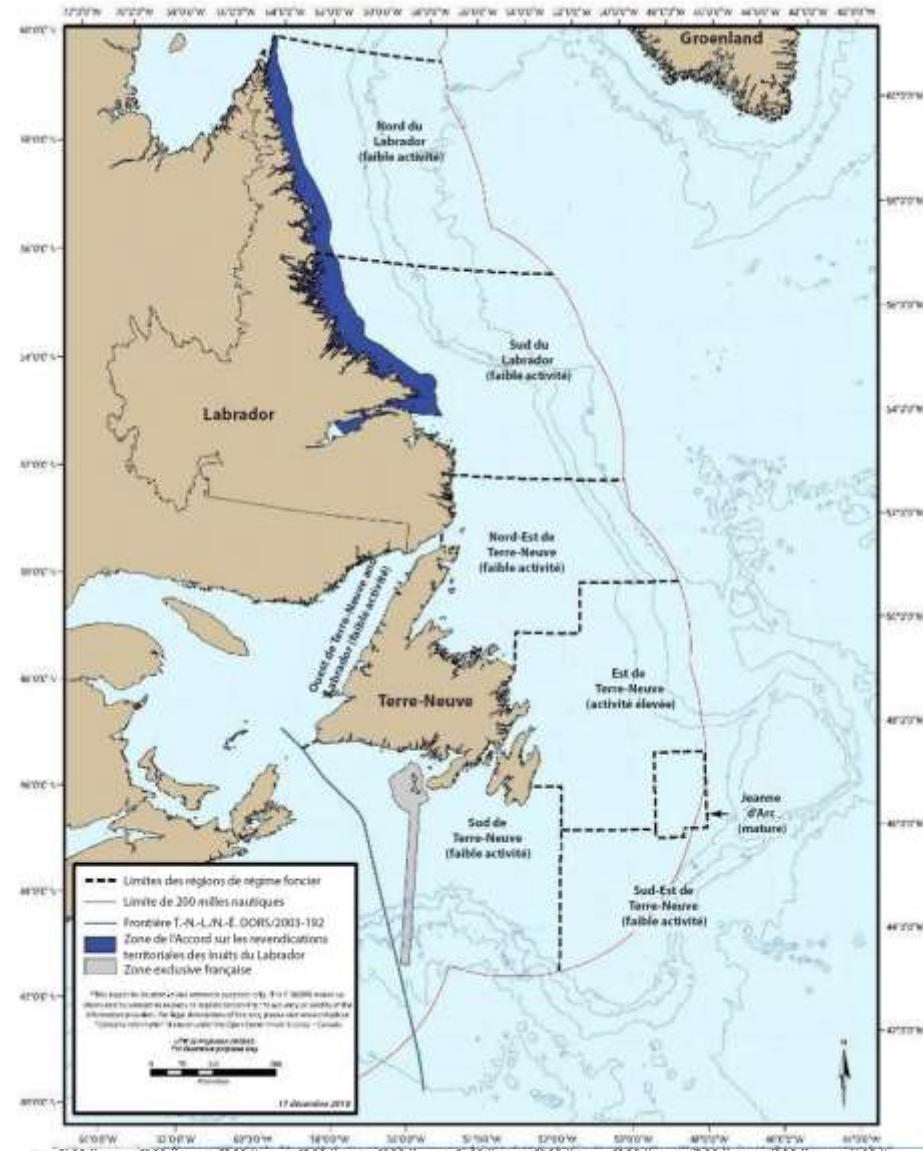


Forum des autorités extracôtières de la mer du Nord

Sea

Système de méthode de tenure planifiée

- Système actuel pour l'octroi de droits fonciers (c.-à-d., permis/licences) introc en 2013
- Le système a défini les cycles et cadres pour :
 - assurer la prévisibilité et la constance
 - mieux planifier et évaluer la prospecti
- 8 régions de la méthode de tenure
- Chacune des 8 régions reçoit une désignation parmi trois :
 - Région mature
 - Région à activité élevée
 - Région à activité faible



Cycle d'octroi de permis/licences de la méthode de tenure

Région mature

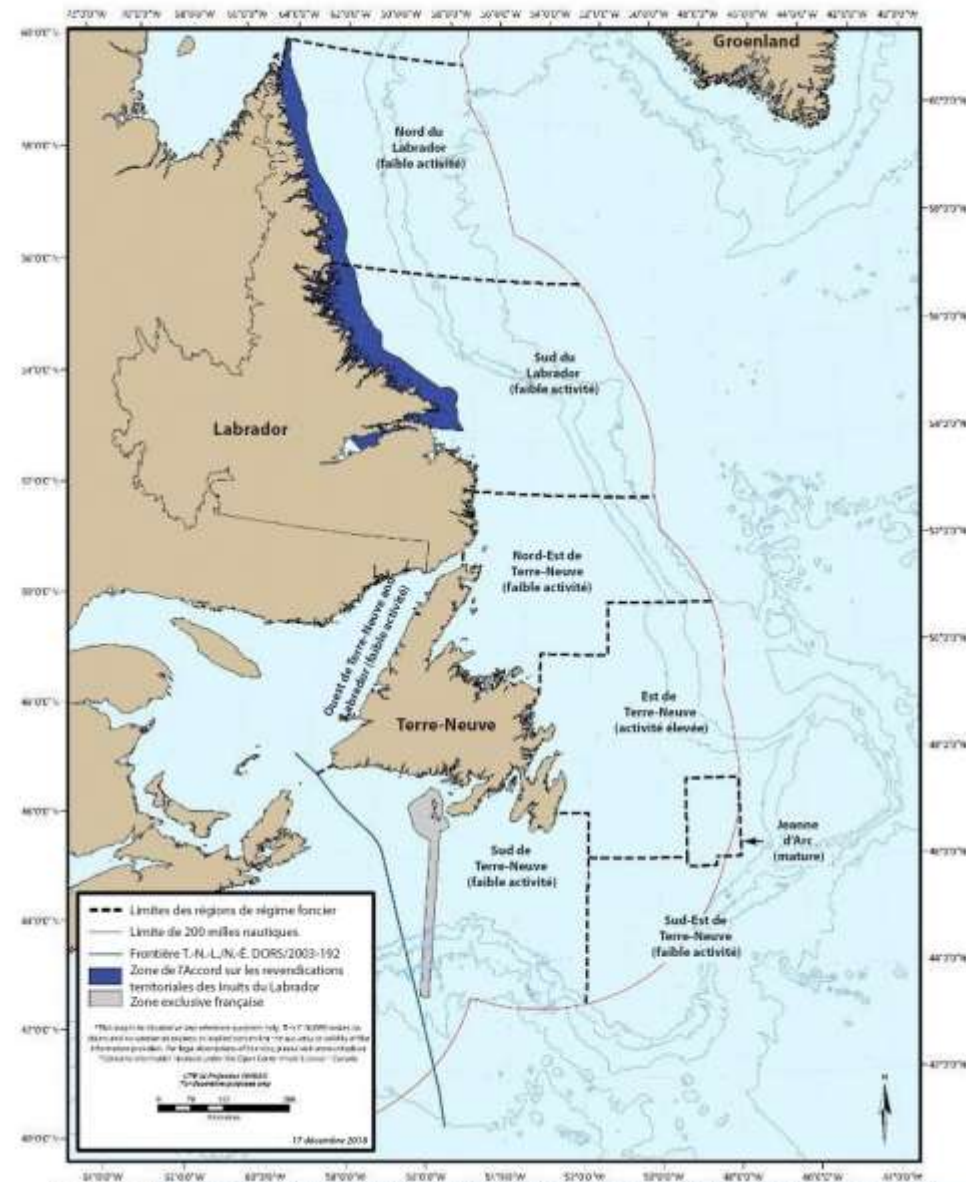
- Une région mature (Jeanne d'Arc)
- Parcelles cadastrales proposées aux fins de soumissions de l'industrie tous les ans

Région à activité élevée

- Une région à activité élevée (est de Terre-N)
- Parcelles cadastrales proposées aux fins de soumissions de l'industrie tous les deux an:

Régions à activité faible

- Six autres zones de méthode de tenure
- Parcelles cadastrales proposées aux fins de soumissions de l'industrie tous les quatre a
- Appel d'offres précédé d'un processus d'ar de candidatures avec l'industrie



Appel d'offres pour des parcelles

- Après l'approbation ministérielle, C-TNLOHE lance un appel d'offres
- Le critère unique d'évaluation est l'offre monétaire la plus élevée (le montant que le soumissionnaire s'engage à dépenser en activités d'exploration)
- La soumission minimale est de 10 M\$; les soumissionnaires doivent remettre un acompte de 25 %
- Les soumissionnaires retenus sont annoncés; l'identité des soumissionnaires non retenus est confidentielle

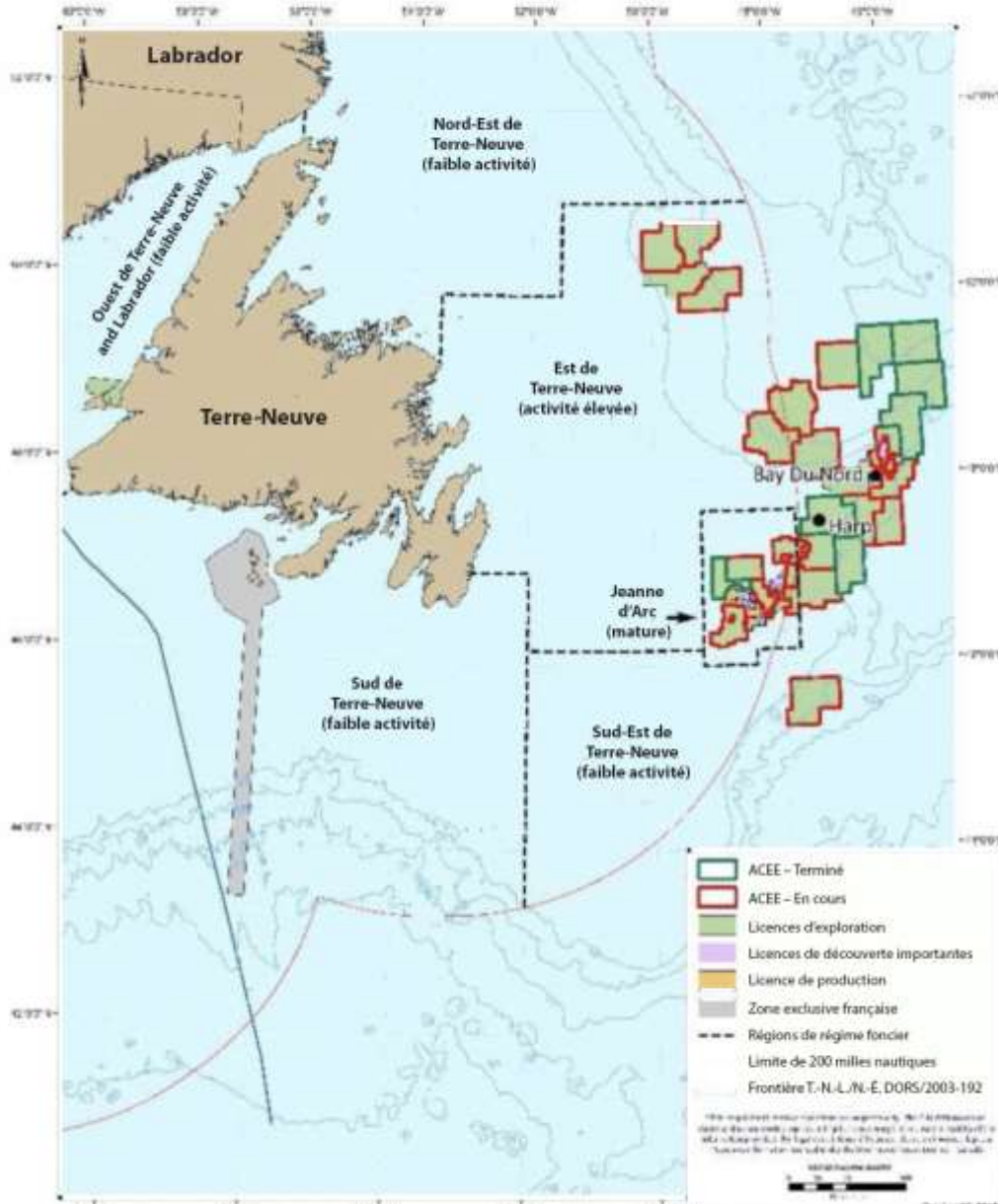


Permis

- Le permis d'exploration (PE) procure à son propriétaire le droit exclusif :
 - de forer et de faire des essais pour trouver des hydrocarbures
 - d'exploiter la zone du permis pour produire des hydrocarbures
 - d'obtenir une licence de production
- Durée maximale du permis de 9 ans composée de la période I et la période II
 - Le détenteur du PE doit forer et développer avec diligence un puits d'exploration pendant la période I
- Le PE expire après 9 ans, à moins qu'une demande de découverte importante n'ait été remise



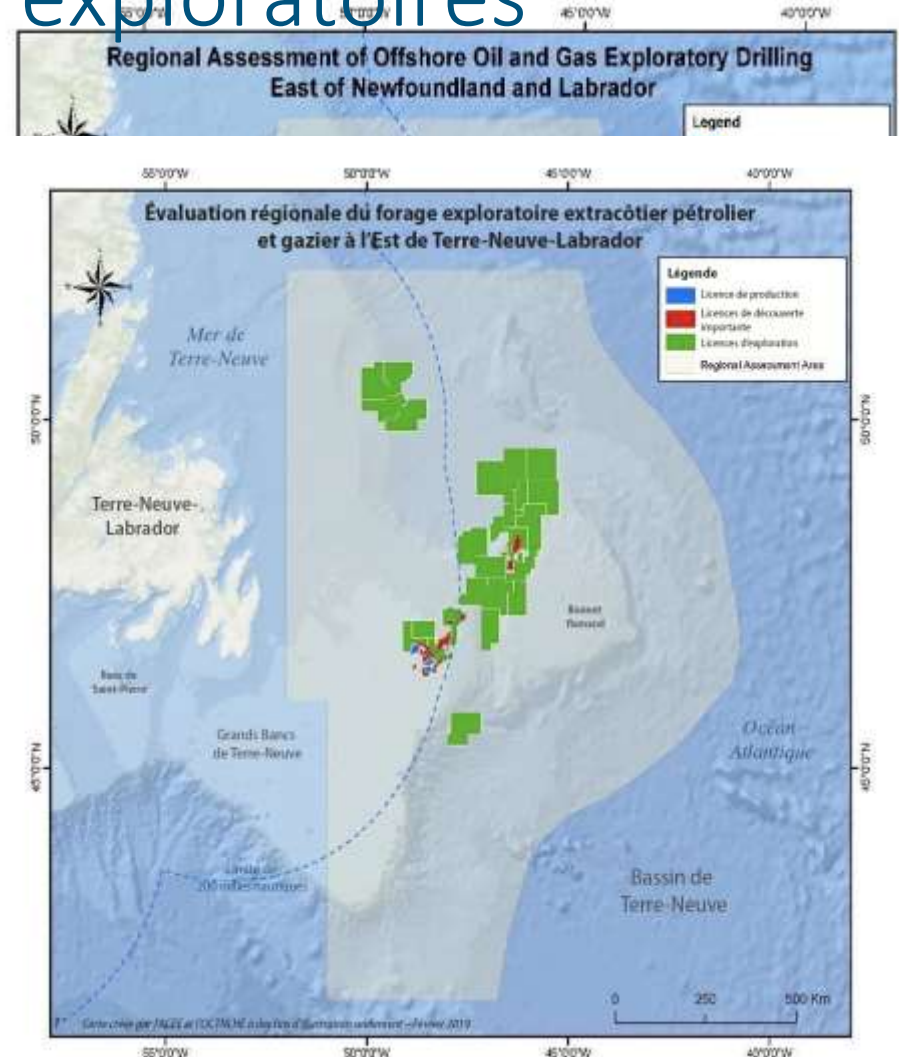
Information de l'ACEE pour le Canada – Terre-Neuve-Labrador



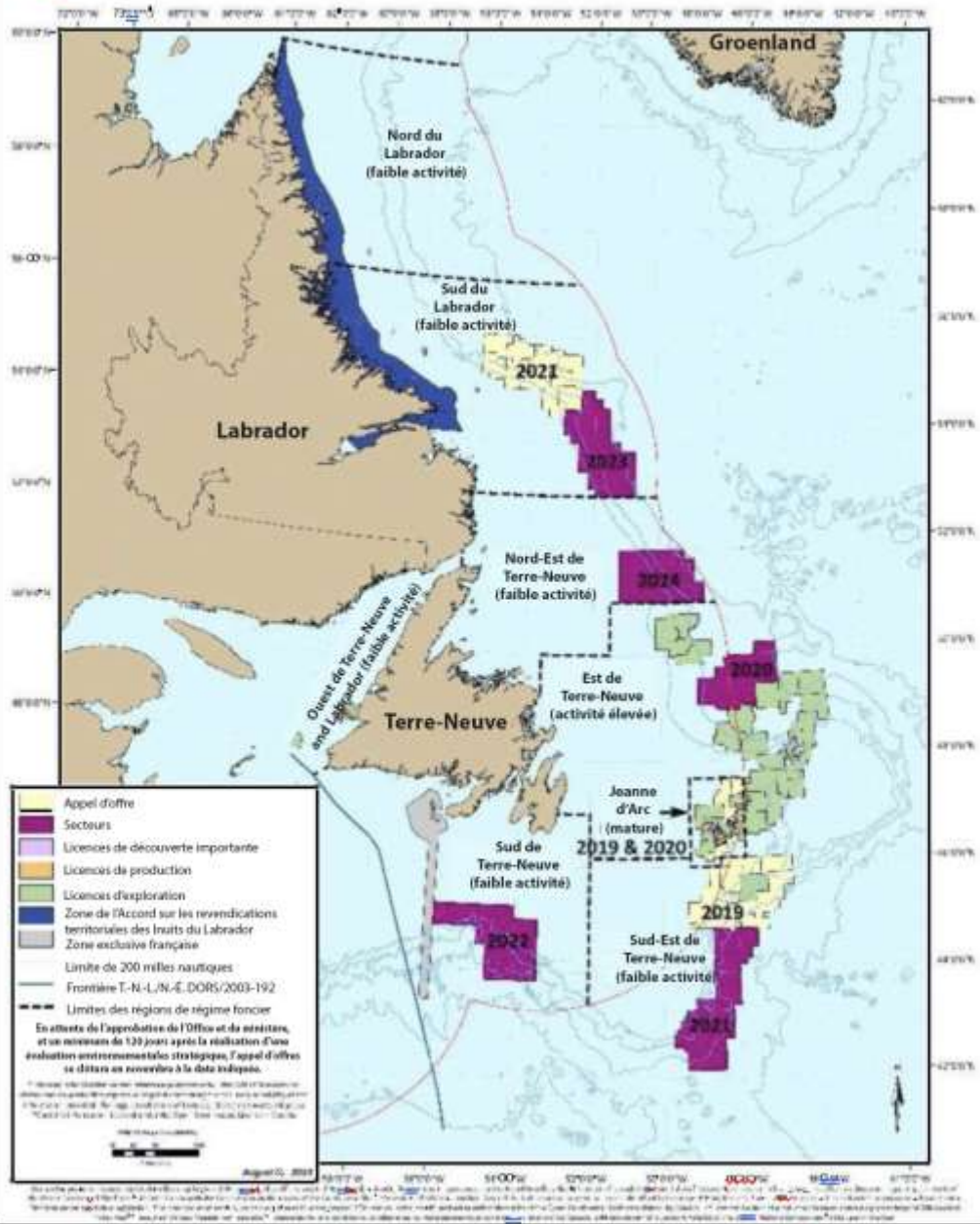
Évaluation

régionale des forages exploratoires

- L'objectif est d'améliorer l'efficacité du processus d'EE
- Initiative conjointe des gouvernements fédéral et de T.-N.-L., et de C-TNLOHE (coprésident)
- Le *Règlement sur l'évaluation régionale* devrait déroger les puits d'exploration des EE propres au projet distinctes



Dates de clôture prévues des appels d'offres*





CANADA-TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

C·TNLOHE

L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Merci

Site Web : cnlopb.ca

Twitter : [@CNLOPB](https://twitter.com/CNLOPB)

YouTube : chaîne de C-NLOPB

Courriel : information@cnlopb.ca